



SÉANCE DU 17 MAI 2018 – 20 H 30
RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. DUCHESNE Laurent (pouvoir à M. LE SAUX Hervé), Mme DELATTRE Elisabeth et Mme BUHANNIC Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

⇒ AMENAGEMENT RUE ANDRE FOY :

Les élus ont validé la proposition de muret longeant la propriété BOURDON, le choix des matériaux, et l'aménagement paysager envisagé.

Le Maire est mandaté pour discuter de la régularisation des décrochés des parcelles DISEZ et LE GALL empiétant sur le domaine routier.

Le Conseil valide le devis de la SOCOTEC Quimper pour l'intervention d'un coordinateur SPS, pour un montant de 1.100€ HT.

⇒ LOTISSEMENT DE LA VALLÉE:

Le cabinet d'architecture TLPA est désigné pour réaliser la conception de l'aménagement, jusqu'à l'obtention du permis d'aménager. Coût : 20.250 € HT. Le CIT Pont-l'Abbé se chargera de l'étude technique et du suivi du chantier.

⇒ RESIDENCE DU VIEUX PUIITS:

DOUARNENEZ HABITAT a présenté son projet, à savoir 4 logements en accession à la propriété (3T4 + 1T3) et 5 logements locatifs (2 T4 + 3 T3 dont un plain-pied).

⇒ STATIONNEMENT RUE DU SACRE CŒUR:

Un panneau de stationnement interdit et des zébras renforceront la sécurité de l'intersection.

⇒ PROPRIÉTÉ COSMAO :

La réflexion sur l'opportunité d'une éventuelle acquisition totale ou partielle se poursuit. Une visite des lieux sera prévue prochainement.

⇒ TERRAIN ANSQUER :

Le Maire est mandaté pour négocier l'acquisition d'une bande de terrain le long de la RD143 et du bois du Lotissement Roz Ar Lann.

⇒ CREATION D'EMPLOI POUR L'AGENCE POSTALE :

Le Conseil valide la création d'un emploi en CDD à l'agence postale, à raison de 22,50h/semaine.

⇒ DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Le maire est désigné délégué du CNAS.

⇒ INDEMNISATION DES CONGES NON PRIS

A titre exceptionnel, les congés non pris pour raison de service, maladie, et sur demande expresse de l'autorité municipale, pourront être indemnisés.

⇒ CONTRAT DE PREVOYANCE:

Le Conseil valide la participation communale à la procédure de mise en concurrence du Centre de Gestion du Finistère pour la passation de la convention pour le risque prévoyance.

Cette mise en concurrence n'engage en rien la collectivité, mais permet d'obtenir des tarifs et des conditions intéressantes, du fait de la mutualisation du risque entre un plus grand nombre.

⇒ PORTAGE DES REPAS A DOMICILE :

A la demande du CCAS de Plozévet, les élus autorisent le paiement de 1.948,43 € pour la participation au service de portage de repas à domicile, pour la période 2014 à 2017.

⇒ Informations diverses :

- Le véhicule électrique sera livré à l'atelier le jeudi 24 mai à 14h.
- Réunion publique le 8 juin à 18h30 à la salle polyvalente : information sur les projets communaux en cours.